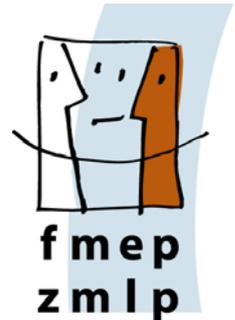


COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Sion, le 10 mai 2011



Lois sur le statut et sur le traitement du personnel enseignant

La FMEP déplore un nouveau délai

La Fédération des Magistrats, des Enseignants et du Personnel de l'Etat du Valais (FMEP) déplore les nouveaux délais apportés aux revalorisations salariales du personnel enseignant. Quand bien même elle appuyait le projet du Conseil d'Etat, la FMEP pourrait se rallier à la solution de la Commission des finances (Cofi), voire mieux à une éventuelle proposition plus généreuse de la Commission de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports (EFCS).

La Fédération n'y adhèrera toutefois pas les yeux fermés. Il faut qu'elle constitue la première étape d'un calendrier de mesures. En voici les principales: révision dans les plus brefs délais des conditions de travail du secteur primaire (par la loi sur l'école primaire), propositions concrètes pour enrayer la pénurie des enseignants au Cycle d'Orientation et hausses de salaires ultérieures pour l'école obligatoire. La Fédération attend un signe fort et rapide du Département de l'Education (DECS) dans le sens de ces revendications.

Pour rappel: le Conseil d'Etat, suivi à la quasi unanimité par la Commission de l'Education du Parlement, proposait une hausse de salaire de 500 francs par mois dans le primaire et de 400 francs au CO. La Cofi a considérablement amaigri le projet du Gouvernement: elle s'est prononcée pour une augmentation mensuelle de 200.-, uniquement pour les enseignants primaires.

Depuis 2004, les représentants des associations d'enseignants et de la Fédération ont répondu à plusieurs sollicitations du DECS pour les deux projets de lois sur le statut et le traitement du personnel enseignant. Cela s'est traduit par une collaboration active au sein des commissions dans lesquelles la FMEP a été invitée. Ce processus a duré sept ans. C'est long. C'est assez: il est temps aujourd'hui de lui trouver une issue rapide.

Informations complémentaires: La Présidente de la FMEP Marylène Volpi Fournier se tient à votre disposition au 078 / 607 11 06.